

CIFE Note de recherche n° 72

Pinar Selek,* 4 juillet 2018

Frontières franco-italiennes: Criminalisation des femmes en mobilité

Depuis 2015, date de la politique européenne de la fermeture des frontières, la mobilité des populations pauvres, a gagné une visibilité à travers la criminalisation. Cette politique a servi à augmenter le nombre des personnes clandestines dans les territoires de l'UE, sans pour autant diminuer le flux migratoire. A émergé ainsi la « crise migratoire », dans les discours des pouvoirs politiques et médiatiques européens. Mettant en place les mêmes mesures sécuritaires, la France est aussi frappée par cette « crise », c'est-à-dire par l'augmentation du nombre des clandestins étrangers sur son territoire. Nous parlons au masculin, car dans la presse, dans les déclarations des pouvoirs publics, en général, le « neutre » au masculin est considéré suffisamment légitime pour représenter tous les migrants. La question de représentation est liée aux rapports de pouvoir, les femmes en mobilité sont donc invisibles : leurs expériences, leurs trajectoires, leurs besoins, leurs revendications n'apparaissent pas dans le débat public.

Si leur dispersion rend plus difficile la comptabilité¹, nous savons à travers multiples travaux que la migration féminine qui découle également des violences sexistes, n'est ni récente, ni marginale : les femmes étaient proches de la parité au début du XXe siècle (47 % en 1911) et au tournant du XXIe siècle, elles deviennent majoritaires (51 % en 2008 et en 2016).² Malgré leur proportion, elles sont invisibles.³

Dans la littérature scientifique, depuis une vingtaine d'années, nous pouvons parler de nombreuses informations collectées sur les femmes en mobilité⁴ ainsi que d'un travail efficace de déconstruction du référent universel et des schémas de la mobilité internationale.⁵ Ces travaux qui abordent la problématique des migrations dans une perspective de genre et qui en adoptent une approche *multisituée des migrations internationales*⁶ montrent comment les migrations contribuent à la reproduction de la hiérarchie des sexes et comment ces dernières façonnent les trajectoires migratoires, en fonction de l'appartenance nationale, de l'âge, de la situation familiale et de la catégorie socioprofessionnelle⁷. Ces études ont montré également les multiples causes de la diversification des profils féminins et de

l'autonomisation de leur migration. Nous apercevons, ainsi, qu'elles sont devenues, depuis des années 1980, actrices sociales et économiques à part entière de leur migration et même si, dans certains contextes, la mobilité féminine autonome fait l'objet à la fois d'une faible légitimité sociale, et d'une forte stigmatisation⁸, elle continue à s'accroître.

Ce constat a suscité l'émergence d'une nouvelle notion qui est la « féminisation de la migration »⁹, désignant le renforcement de la mobilité économique des femmes dans le monde ou l'émergence des migrations de femmes célibataires, l'accroissement de leur participation aux flux migratoires en tant qu'agents économiques autonomes, et non en tant que migrantes dépendantes. Néanmoins il est difficile de distinguer les mouvements autonomes et associés, donc la féminisation de la migration est un processus dynamique et non linéaire, qui varie selon les systèmes de genre dans la région de destination et d'origine.¹⁰ Cette réalité complexe n'aide pas à renverser la vision de la migration comme majoritairement masculine mais nous fournit plusieurs pistes d'analyses accentuant les rôles complexes des différents acteurs sur le processus de la construction des frontières qui rendent invisibles les problèmes spécifiques des femmes demandeuses d'asile. Le caractère multi dimensionnel de ce processus nécessite des études sur des terrains limités avant de procéder à une réflexion comparative. Cette nécessité nous a emmené à une recherche de terrain, dans les Alpes-Maritimes, département frontalier franco-italien, bouleversé par cette « crise » et par le rigueur des mesures sécuritaires et les politiques publiques anti-migration. Notre étude de terrain, effectuée d'octobre 2016 à avril 2018, qui consiste en l'observation participante ainsi que 78 entretiens avec les demandeuses d'asile, des militant.e.s de dizaine d'organisations et des représentant.e.s des pouvoirs publics, nous autorise à confirmer les statistiques à l'échelle nationale : l'invisibilité des demandeuses d'asile n'est pas liée à leur présence marginale. Quelles sont alors les conséquences de cette invisibilité ? La présente note de recherche montre rapidement la multiplicité de la migration féminine, puis aborde les effets sociaux de la crimi-

nalisation dans l'invisibilité des demandeuses d'asile, à partir de l'exemple des Alpes-Maritimes.

1. Migration féminine dans Alpes-Maritimes : multiplicité et clandestinité

Nous avons déjà souligné la multiplicité des formes de la migration féminine, au niveau mondial, et la diversité des expériences migratoires qui en découlent. Les Alpes-Maritimes ne font pas exception. Même une rapide observation nous autorise à dire que la mobilité des femmes découle souvent à la fois de la pauvreté et de la violence politique, à la fois des violences sexistes¹¹ et qu'elles trouvent le chemin de fuir de façon autonome. Elles sont définies « femmes migrantes isolées » comme d'autres qui viennent pour travailler. Ce département frontalier, surtout sa préfecture Nice, est un espace de circulation. Frontalier, littoral, touristique, il héberge, depuis des siècles, différentes communautés, généralement transmigrantes.¹² Les mobilités passagères ou « saisonnières » qui s'inscrivent dans la longue durée, contribuent à la caractériser : Les Alpes Maritimes est un territoire circulaire transnational qui facilite, à travers les réseaux sociaux, économiques et politiques, les nouveaux passages ou installations, pour les hommes ainsi que pour les femmes qui circulent, de plus en plus, de façon autonome.

Actuellement, ce département reçoit un flux de force de travail et commerciale, très conforme à la « mondialisation des économies »¹³ et à la division sexuelle et ethnique du travail à l'échelle internationale. Les Russes, Polonaises, Ukrainiennes, Roumaines, Bulgares, Albanaises Chinoises, Magrébines, Subsahariennes, Arméniennes y viennent pour occuper des emplois, en général, socialement dévalorisés mais qui répondent à une demande de travail émanant des sociétés européennes. Swanie Potot, à partir de son enquête de terrain sur la circulation migratoire au départ de la Roumanie vers Nice, montre comment ces migrants s'investissent temporairement aux emplois dévalués et marqués par le travail au noir en Occident, dans le but d'améliorer leur quotidien en Roumanie.¹⁴ Comme mettent en évidence d'autres travaux, plusieurs personnes ne se déplacent pas toujours pour s'installer, mais pour vivre mieux chez elles.¹⁵

Par suite de la politique européenne de la fermeture des frontières, la fragilité administrative vécue par plusieurs migrants a des effets plus lourds chez les femmes, notamment celles qui appartiennent aux

classes populaires des pays pauvres et, par ailleurs, sous conflits. Les ressortissantes de l'UE, continuent à faire des aller-retour, sans s'installer, donc sans faire un recours administratif. Une partie continue à se débrouiller. Comme l'analyse S. Potot, la débrouillardise et la capacité à mobiliser un réseau social au-delà des frontières deviennent dès lors, pour plusieurs circulantes, une ressource pour la survie.¹⁶ Notre enquête de terrain a permis de constater que ce sont surtout les ressortissantes des anciennes colonies qui trouvent une communauté déjà installée dans la région PACA et qui, de fait, réussissent à se débrouiller en s'appuyant sur les réseaux existants. Mais une partie importante qui ne possède pas cette opportunité, se glisse vers la clandestinité. La migration pendulaire des non-ressortissantes de l'UE prend ainsi fin : sans pouvoir faire des aller-retour, elles restent, avec des faux papiers ou sous une fragilité administrative. Les autres, qui fuient à la fois la pauvreté, la violence politique et des violences sexistes, sont plus fragiles et elles sont confrontées à une politique, une législation et des pratiques administratives qui rendent difficiles les conditions d'accès à l'aide.

Malgré les législations protectrices consacrées par la communauté internationale, la criminalisation de la migration empêche, en Europe, l'accueil, la protection et les soins nécessaires aux femmes. Dans l'Hexagone, face à ce manque d'accueil, la plupart des femmes demandeuses d'asile n'arrivent pas à faire une demande d'asile officielle. Si elles constituent, en France, 51 % des flux migratoires en 2016,¹⁷ dans la même année, il y a eu 21.079 femmes demandeuses d'asile, soit 33 % du total des demandes. Par ailleurs, arriver à faire la demande ne garantit pas la protection : parmi les 21.079 demandeuses d'asile citées, 6.500 ont reçu un avis favorable de la CNDA¹⁸ et 15 000 ont été déboutées en une année. Quant aux Alpes Maritimes, le taux des déboutées est supérieure : 73% ont été déboutées par l'OFPPRA. Notre enquête de terrain montre les facteurs qui contribuent à façonner cette situation dans ce département. Malgré les difficultés spécifiques auxquelles se confronte cette population migrante, elle n'est guère remarquée à l'échelle locale. Nous pouvons expliquer les causalités sociales de cette absence en appréhendant le processus de construction de ce « problème public », à l'épreuve d'une perspective de genre, mais aussi par une politique de fermeture des pouvoirs public pour ce département. Nous avons rencontré, en un an, surtout à Nice, plus de 150 femmes demandeuses d'asile, vivant dans les rues et subissant des

violences dans ce pays d'accueil.¹⁹ La plupart, sans accès à un accompagnement juridique, ne connaissent pas la procédure administrative. Par conséquent, le manque des dispositifs pour les femmes demandeuses d'asile les pousse dans une situation de non-droit.

Face à l'incapacité des pouvoirs publics à gérer la question à travers des instruments institutionnels, comme c'est le cas au niveau national, ont émergé de nombreux collectifs ou des structures de solidarité qui ont réuni plusieurs organisations dans le département, de différentes tailles, de sources d'influence et mode d'action, endossant une grande partie de travail social afin d'assurer un accueil humain aux migrants en difficulté. « *Il y a une consigne, pas d'hébergement, pas d'aide sociale, pas l'écoute non plus* ». Cette phrase nous a été répétée plusieurs fois par les différents représentants de ces organisations. Les témoignages attestent de leur manque de ressources pour répondre aux besoins urgents des hommes et des femmes qui demandent l'asile. Même si depuis 2016, les groupes féministes niçois ont fait trois manifestations pour attirer l'attention sur cette question spécifique, il n'y a pas eu un changement de politique dans la région. Par conséquent, à Nice, les femmes demandeuses d'asile arrivent très difficilement à se sortir de la clandestinité.

Les indésirables ou esclaves modernes, en Europe

L'économie mondiale creuse les écarts existants sur la planète. La centralisation des richesses, le poids démesuré qu'a pris la finance face à l'économie réelle, la dérégulation des marchés, l'industrialisation forcée des campagnes, la concentration des entreprises et leur transnationalisation, ont pour conséquence de mettre à profit les disparités qui existent à l'échelle mondiale.²⁰ La division sexuelle-ethnique- raciale du travail et la privatisation des services sociaux rendent plus vulnérables les groupes sociaux qui sont en bas de la hiérarchie sociale. En Europe occidentale, les étrangers sans-papiers ont leur place dans cette division. La politique de la fermeture des frontières européennes a pour conséquence d'augmenter le nombre des « non-citoyens »²¹ Alain Maurice, en constatant que la migration de travailleurs clandestins n'est nullement un phénomène extérieur à l'économie des sociétés occidentales, souligne l'intérêt économique que présente le travailleur migrant sans-papier du fait de sa fragilité administrative, c'est-à-dire de son illégalité.²² Dans ce contexte, certaines catégories des femmes étrangères, se

retrouvent au plus bas de cette échelle. A l'intersection de plusieurs rapports de domination, les oppressions imbriquées dans leurs expériences de migration prennent des formes particulières.

A Nice, depuis quelques années, nous observons une régularité de la présence des migrantes dans les emplois irréguliers. Quand elles sont jugées « indésirables » par les autorités françaises, elles deviennent les cibles d'une machine d'exploitation capitaliste et de violence sexiste, en fonction de leur place dans les hiérarchies sociales. Notre étude a permis de voir comment, dans ce terrain, la non-liberté de circulation contribue au développement d'une économie clandestine qui recrute les femmes devenues clandestines. « Les travaux d'esclave, c'est facile à trouver » disait AC, une Albanaise déboutée de 34 ans qui fait le ménage toute la journée dans plusieurs maisons à Nice, pour dix euros.²³ Plusieurs témoignages nous confirment l'offre importante et permanente des emplois illégaux pour les femmes « indésirables » gérées, en général, par des réseaux criminels.

Par plusieurs anciennes et nouvelles déboutées et par celles qui n'ont même pas pu faire la demande officielle d'asile, nous apprenons que les femmes qui fuient la pauvreté, subissent la privation des opportunités sociales et des violences sexistes, se trouvent inhumées dans la situation de non-droit, sans accompagnement, sans hébergement ni alimentation et recrutées, par les réseaux transnationaux, aux « services » considérés comme féminins. Les résultats de notre enquête confirment l'analyse de M. Morokvasic, qui souligne, au niveau mondial, le développement de *global care chain*, par les « *nannies* », « *sex workers* », etc.²⁴ Nice qui était, depuis longtemps, l'un des espaces de passages de ces « *nannies* » et des « *sex workers* » saisonnières, est devenue leur prison, à la suite de la fermeture des frontières. Si une partie des indésirables déboutées arrivent à rester en dehors de ces réseaux et à trouver « facilement » du travail de services domestiques grâce aux liens sociaux qu'elles ont tissés après leurs arrivées à Nice, une partie importante d'elles nous ont confié qu'elles « travaillent tranquilles avec les faux papiers » qui sont détenus en général par ces réseaux.

Andréa Réa, en questionnant la responsabilité de l'Etat dans ce processus d'exploitation des migrants, explique comment la fragilité administrative contraint les migrants à la discrétion.²⁵ Avec la nouvelle Loi Asile et Immigration présentée par le

gouvernement français en 2018, nous pouvons prétendre que ces réseaux se renforceront car la fragilité administrative contraindra de plus en plus ces femmes « indésirables » à la discrétion. Car, la réduction des délais d'instruction de la demande d'asile rendra particulièrement difficile l'expression des femmes victimes des violences spécifiques qui auront le plus grand mal à démontrer le besoin de protection à partir d'un récit difficilement avouable, tant il est incroyable, d'autant plus que difficile à prouver. Cette difficulté augmentera le nombre des femmes criminalisées et soumises aux économies souterraines mafieuses, en France, ainsi que dans la région frontalière franco-italienne.

Les femmes indésirables, désirées par l'économie clandestine, seront de plus en plus dénuées de leur humanité, au XXI^e siècle, au cœur de l'Europe occidentale.

***Pinar Selek:** MC associée, Université de Nice Sophia-Antipolis, URMIS, Observatoire des Migrations

Références:

- ¹ S. Vause et S. Toma, « Peut-on parler de féminisation des flux migratoires du Sénégal et de la République démocratique du Congo ? », *Population*, Vol. 70, no.1, 2015, pp.41-66
- ² Insee, Recensements de la population de 1911 à 2008. Extrait de : « fiche immigrée ». *France portrait social*, Insee, 2011. *Champ : France métropolitaine*. C. Beauchemin, C. Borrel, C. Régnard, « Les immigrés en France : en majorité des femmes », *Population & Sociétés*, No. 502 juillet-août 2013, p.1 ; C. Borrel, « Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *Insee Première*, no. 1098, 2006, pp. 1-4.
- ³ C. Catarino et M. Morokvasic, « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue européenne des migrations internationales [En ligne]*, vol. 21 - n°1 | 2005
- ⁴ La publication du numéro d'*International Migration Review* (1984) consacré aux femmes migrantes est une des charnières. Ensuite il y a eu nombreux numéros spéciaux de revue consacrés dernièrement à ces thématiques : *Migrations Société*, 1997 ; *REMI*, 1999 ; *Cahiers du CEDREF* 2000, 2003 ; *Hommes et Migrations*, 2004.
- ⁵ C. Catarino et M. Morokvasic, art.cit, 2005.
- ⁶ Beauchemin Cris, « Migrations entre l'Afrique et l'Europe (MAFE) : Comprendre les migrations au-delà de l'immigration », *Population*, Vol.70, no.1, 2015, p. 7
- ⁷ Dahinden, J. « Verschuur C. et Fenneke R. (dir) : Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 26, no. 1, 2007, pp. 120-124. Morokvasic Mirjana, « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard retrospectif », *Les cahiers du CEDREF*, no. 16, 2008.
- ⁸ Enquête Trajectoires et Origines, Ined-Insee, 2008.
- ⁹ Sophie Vause et Sorana Toma, « Peut-on parler de féminisation des

flux migratoires du Sénégal et de la République démocratique du Congo ? », *Population*, Vol.70, no.1, 2015, pp.41-66.

¹⁰ Comoé, 2005, Gabaccia et Zanoni, 2012. Lambert, 2002

¹¹ Excision, mariage forcé, obligations vestimentaires, interdictions des activités culturelles et professionnelles, etc.

¹² Surtout il s'agit des communautés qui se sont formées par l'exode des Italiens, des Arabes, des Pieds noirs, des Juifs, des Arméniens, des Russes, des ressortissants des pays est-européens.

¹³ Alain Tarrus, « Migrations en réseaux et cohabitations urbaines aux bordures de l'Europe », *L'Année sociologique*, vol. vol. 58, no. 1, 2008, pp. 71-93.

¹⁴ Swanie Potot. *Vivre à l'Est, travailler à l'Ouest : Les routes roumaines de l'Europe*. L'Harmattan, 2007

¹⁵ Morokvasic, 1992, 1999 ; Michalon, 2003 ; Hily et Ma Mung 2002 ; de Tapia, 2002.

¹⁶ Swanie Potot. *Mobilités en Europe: étude de deux réseaux migratoires roumains*. *Sociologie Romaneasca*, 2000, 2000 (2), pp.101-120

¹⁷ Insee, recensements de la population de 1911 à 2008. Extrait de : « fiche immigrée ». *France portrait social*, Insee, 2011. *Champ : France métropolitaine*.

¹⁸ Selon les chiffres d'OFPRO

¹⁹ Dans les réseaux de solidarité niçois, on parle souvent des « réfugiées violées, enceintes et sans abris ».

²⁰ Aujourd'hui, des centaines de millions de quasi-esclaves, plus que jamais avant, existent dans le « système mondial ». (Bales 2001).

A. Réa, « Le travail des sans papiers dans l'Europe », in M. Péraldi (dir) *La fin des norias*, Paris, Maisonneuve, 2002.

A. Morice, A., 'Quand la lutte contre l'emploi illégal cache les progrès de la précarité légale', in D. Fassin, C. Quiminal & A. Morice (ed.), *Les lois de l'inhospitalité*, 177-196. Paris, La Découverte, 1997, p.18

Extrait de l'entretien avec A.C., 4 février 2018.

Morokvasic (M.), « La mobilité transnationale comme ressource: le cas des migrants de l'Europe de l'Est » in *Cultures et Conflits*, n°33-34, Printemps-été 1999, pp.75-125, (<http://www.conflicts.org>).

A. Réa, art.cit, 2002.

Bibliographie:

C. Beauchemin, M. Ichou (dir.), *Au-delà de la crise des migrants: décentrer le regard*, Paris, Karthala, 2016.

J. Dahinden et al. « Migrations : genre et frontières – frontières de genre », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 26, no. 1, 2007, pp. 4-14 ;

J. Dahinden, C. Verschuur et F. Reysoo (dir) : « Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 26, no. 1, 2007, pp. 120-124.

Sylvie Mazzella, *Sociologie des migrations*. PUF; Que sais-je ?, 2014.

M. Morokvasic, « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard retrospectif », *Les cahiers du CEDREF*, no.16 | 2008.

M. Morokvasic, C. Catarino, « Une (in)visibilité multiforme », *Plein Droit*, no.75, 2007, pp. 27-30.

A. Morice, « Quand la lutte contre l'emploi illégal cache les progrès de la précarité légale », in D. Fassin, C. Quiminal et A. Morice (dir.), *Les lois de l'inhospitalité*, Paris, La Découverte, 1997, pp.177-196